

## Annexes

### ANNEXE 1 : Dates de comptage des pêcheurs à pied

Site	Date	Site	Date	Site	Date
Gois	09-mars	Gois	05-mai	Fort Larron	03-juil
Fort Larron	10-mars	La Fosse	07-mai	Gois	04-juil
Cailla	11-mars	Fort Larron	08-mai	Devin	05-juil
Gois	12-mars	La Guérinière	09-mai	Gois (entier)	06-juil
Gois	21-mars	Gois	14-mai	Cailla	07-juil
Fort Larron	22-mars	Cailla	14-mai	Cailla	08-juil
Cailla	23-mars	Gois	22-mai	Gois	09-juil
Cailla	28-mars	Cailla	23-mai	Gois	10-juil
Gois	29-mars	La Fosse	05-juin	Gois	17-juil
Fort Larron	30-mars	Fort Larron	06-juin	Fort Larron	18-juil
Fort Larron	06-avr	Cailla	07-juin	Fort Larron	19-juil
Gois	07-avr	Fort Larron	08-juin	Cailla	20-juil
Fort Larron	08-avr	Gois	09-juin	Barbatre Gois	23-juil
Cailla	09-avr	Cailla	10-juin	Fort Larron	24-juil
Gois	27-avr	Gois	23-juin	Cailla	25-juil
Cailla	04-mai	Cailla	24-juin		

### ANNEXE 2 : Fiche de comptage des pêcheurs à pied de loisir

Site	
Date	
Coefficient	
Heure de basse mer	
Heure de comptage	
Météo	

Nombre de pêcheurs à pied		
Nombre de non-pêcheurs		
Nombre de voitures	Sur le Gois:	Sur le parking:
Observations		



**14 - Depuis combien de temps pêchez-vous?**

- Première fois
- Entre 1 et 5 ans
- Entre 5 et 10 ans
- Entre 10 et 20 ans
- Plus de 20 ans

**15 - Combien de sorties pêche à pied faites-vous par an environ?**

- 1
- 1 à 5
- 5 à 10
- Plus de 10
- A chaque grande marée
- Deuxième fois

Autre à préciser .....

**16 - Vous renseignez-vous sur les horaires de marées avant de pêcher?**

- Oui
- Non

**Pêche en cours**

**17 - Par quel moyen de transport êtes-vous arrivé sur le site?**

- En voiture
- A pied
- Camping-car
- Vélo

Autre à préciser .....

**18 - A quelle heure êtes-vous arrivé pour pêcher?**

--	--	--	--	--	--

**19 - Combien de temps comptez-vous rester encore?**

--	--	--	--	--	--

**20 - Temps estimé de pêche**

--	--	--	--	--	--

**21 - Quelle quantité souhaitez-vous atteindre? (Ex: Remplir un panier, 3 kg...)**

--

## Connaissance de la réglementation

**22 - Quelles sont les mailles réglementaires (taille minimale) pour les espèces que vous pêchez?**

**23 - Quels sont les quotas pour les espèces que vous pêchez?**

**24 - Quel outil utilisez-vous pour pêcher?**

- Aucun (mains)
- Grapette 3 dents
- Couteau
- Petit râteau
- Grand râteau
- Bêche, pelle
- Pioche
- Détriqueur

Autre à préciser .....

**25 - Si utilisation d'un outil: Pensez-vous que l'outil que vous utilisez est réglementaire?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

**26 - Justesse de la réponse**

- Vrai
- Faux

**27 - Saviez-vous qu'il est interdit de pêcher les coquillages à moins de 25m et entre les allées des concessions marines ?**

- Oui
- Non

**28 - Utilisez-vous un instrument de mesure?**

- Oui
- Non

**29 - Si "oui", lequel?**

**30 - Vous renseignez-vous sur les conditions sanitaires avant de pêcher?**

- Oui
- Non

**31 - Savez-vous où trouver cette information?**

- Oui
- Non

## Connaissance des enjeux environnementaux

**32 - Quel impact pensez-vous que la pêche à pied a sur l'environnement?**

- Pas du tout d'impact
- Faible impact
- Impact important
- Impact très important
- Dépend du nombre de pêcheurs
- Dépend des pratiques de pêche

Autre à préciser .....

**33 - Avez-vous déjà entendu parler de Natura 2000?**

- Oui
- Non

**34 - Si "oui", savez-vous que vous êtes sur un site Natura 2000?**

- Oui
- Non

**35 - Pouvez-vous citer des impacts potentiels de la pêche à pied sur l'environnement?**

**36 - Prenez-vous des précautions pour limiter ces impacts (Ex: Eviter les zones fragiles...)?**

- Oui
- Non

**37 - Si "oui", lesquelles?**

**38 - Quels supports d'informations aimeriez-vous voir mis en place ?**

- Réglettes indiquant les mailles à ne pas dépasser
- Plaquettes de sensibilisation aux bonnes pratiques de pêche à pied en office du tourisme
- Panneaux d'informations à l'entrée des sites
- Informations sur internet
- Sorties pêche à pied avec un animateur lors des grandes marées
- Mettre les horaires de marées sur le site internet du passage du Gois
- Aucun

Autre à préciser .....

## Autre

**39 - Avez-vous déjà rencontré des pêcheurs à pied professionnels lors d'une pêche?**

- Oui
- Non
- Ne sais pas

**40 - Où habitez-vous?**

- Commune avoisinante
- Vendée
- Loire-Atlantique
- Oise
- Résidence secondaire
- Paris
- Bourgogne
- Maine et Loire
- Essone
- Tourraine
- Moselle
- Mayenne
- Indre-et-Loire

Autre à préciser .....

**41 - Quel type d'activité professionnelle exercez-vous?**

- Artisan / commerçant
- Agriculteur
- Employé
- Ouvrier
- Cadre
- Etudiant
- Sans activité
- Retraite
- Enseignant
- Intérimaire

Autre à préciser .....

**42 - Puis-je peser votre pêche? (Nombre de seaux, paniers, masse de chaque)**

# ANNEXE 4: Exemples de supports de communication existants en France



Figure 1: Plaquette de sensibilisation diffusée par IODDE

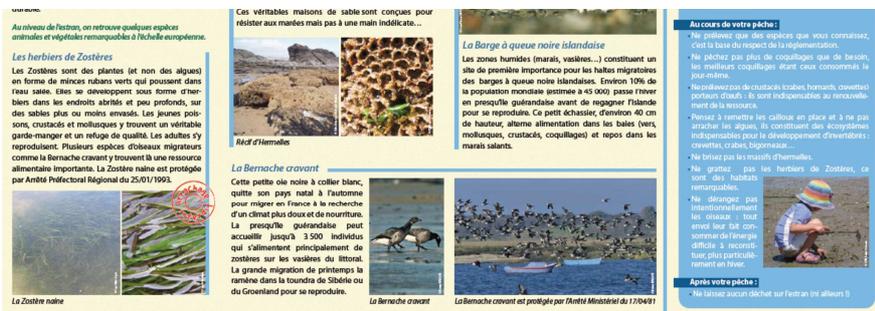


Figure 2: Plaquette de sensibilisation diffusée par Cap Atlantique sur le site Natura 2000 "Marais du Mès, baie et dunes de Pont Mahé, étang du Pont de Fer"

ANNEXE 5: Exemples de documents de communication existant déjà sur le territoire du site Natura 2000 « Marais breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts » :

## Préservons la pêche à pied en Vendée

### en respectant les quantités et les tailles autorisées

Le milieu marin est généreux mais pas inépuisable. Plus le site est investi, plus il devient indispensable d'en prendre soin, afin d'en assurer sa pérennité.

#### Extrait de l'arrêté n° 69/2011 du 29/11/2011:

- La pêche à pied est autorisée **du lever au coucher du soleil**.
  - Elle est interdite **à moins de 25 mètres** du périmètre des parcs conchylicoles, ainsi que dans les allées séparatives.
  - Elle s'exerce sans l'usage d'aucun navire ou embarcation.
- Il est interdit d'accéder aux gisements avec tout type de véhicule terrestre.
- Son produit est destiné à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille. Il ne peut être colporté, exposé ou vendu.

#### Si utilisation d'un engin, seuls sont autorisés les deux suivants :

- **Couteau pêche-palourde** dont le manche ne dépasse pas 30 cm.
- « **Grapette** » limitée à **3 dents** et d'une largeur totale de maximum 10 cm et dont le manche d'excède pas **80 cm**.

**L'usage de tout autre engin de pêche est interdit.**

#### Tailles minimales et quantités maximales :

(Tailles à mesurer sur la plus grande longueur des coquillages)

Coquillage	Taille min.	Quant. / pers	Coquillage	Taille min.	Quant. / pers
 Palourde	3,5 cm	3 kg	 Spisule, vénus	2,8 cm	-
 Huitre Creuse	5 cm	3 douzaines	 Pétoncle	4 cm	2 kg
 Coque	2,7 cm	3 kg	 Pignon (Donax)	2,5 cm	2 kg
 Moule	4 cm	5 kg	 Bigorneau	-	3 kg

photos : MF-COREPEM



Figure 3: Affiche du COREPEM rappelant la réglementation de la pêche à pied de loisir en Vendée



Figure 4: Réglette de pêche diffusée par les gardes-jurés du COREPEM lors de leurs marées de contrôle



Figure 6: Pied à coulisse indiquant les tailles et les quotas, vendu en Loire-Atlantique

## Préservons la pêche à pied

- La pêche à pied des coquillages fouisseurs (coques, palourdes, spisules et praires), ainsi que les huîtres creuses, est autorisée grâce à l'usage d'un petit râtelier à 3 dents "gratte à main" et du "couteau pêche-palourdes".
- La pelle, la fourche, le tamis et tous procédés mécaniques sont interdits.
- Les coquillages autres, et notamment les moules, ne peuvent être pêchés qu'à la main.
- Ce type de pêche est interdit du coucher du soleil au lever du soleil.
- La pêche à pied des coquillages est autorisée selon une taille minimale de capture (mesurée dans sa plus grande dimension) et dans les limites de quantités par personne et par marée :
 

• moules	4 cm	5 kg
• coques	3 cm	5 kg
• huîtres creuses	30 g	5 kg
• palourdes	4 cm	3 kg
• spisules (vénus)	2,8 cm	3 kg
• praires	4 cm	3 kg
• pétoncles	3,5 cm	3 kg

### La ressource est fragile

Protégeons-la en respectant les tailles et les quantités

A4

A4

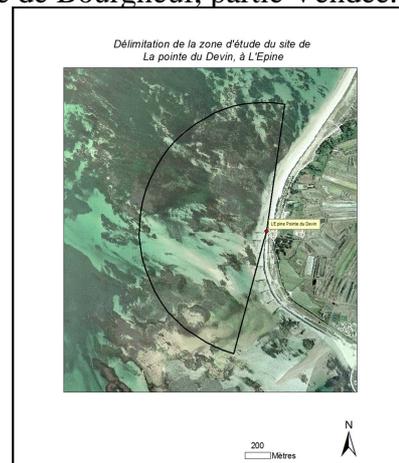
Ce panneau est réalisé à partir de 2560 bouteilles en plastique recyclées.

Figure 7: Panneau rappelant la réglementation sur la pêche à pied présent en Loire-Atlantique

ANNEXE 5: Fiches synthèse de 7 sites de pêche à pied en Baie de Bourgneuf, partie Vendée.

**POINTE DU DEVIN**

**+ L'Epine**



**Enjeux Environnementaux**

Habitats	« Habitat rocheux et récif d'hermelles » (habitats rocheux majoritaire), « Replats boueux ou sableux exondés à marée basse » (sableux avec des plus grosses particules)
Oiseaux	Présence d'aigrettes
Herbiers de Zostères	Non
Hermelles	Non
Autre	Gisement d'huîtres

**Activité de pêche à pied**

Fréquentation	IFREMER : 56, Comptage ponctuel du 04/07/2012 (coef 99) : 92 pêcheurs
Espèces pêchées	Huîtres, palourdes
Données sanitaires	Suivi ARS « Le Devin »
Accès à la zone de pêche	Parking. Accès à l'estran par une cale.
Respect de la réglementation	Outils : tournevis et marteau majoritaire pour les huîtres, grapette 3 dents.
<b>Autres activités sur le site</b>	

**Outils de communication sur le site ou à proximité**

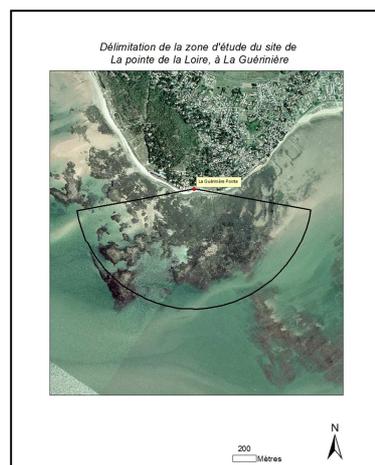
Au niveau des panneaux d'affichage : feuilles avec rappel de la réglementation (maille, quotas, outils)

**Conclusion interaction activité de pêche et enjeux environnementaux**

Probablement faible à l'année concernant les habitats Natura2000.

## POINTE DE LA LOIRE

### La Guérinière



### Enjeux Environnementaux

Habitats	<i>Habitats rocheux et récifs d'hermelles</i>
Oiseaux	<i>Non connu</i>
Herbiers de Zostères	<i>Non</i>
Hermelles	<i>Présence de récifs d'hermelles et d'hermelles en plaques étendues.</i>
Autre	<i>Présence de champs de blocs</i>

### Activité de pêche à pied

Fréquentation	<i>Comptage ponctuel IFREMER : 68. Comptage ponctuel le 09/05/2012 : 28.</i>
Espèces pêchées	<i>Non connues. Espèces présentes (non exhaustif) : bigorneaux, huîtres, étrilles.</i>
Données sanitaires	<i>ARS : La Loire</i>
Accès à la zone de pêche	<i>Plusieurs accès à l'estran depuis la plage. Présences de parkings aux accès à la plage.</i>
Respect de la réglementation	<i>Non connu.</i>
<b>Autres activités sur le site</b>	<i>Plaisance : plage. Pêche à la crevette.</i>

### Outils de communication sur le site ou à proximité

Présence d'affichettes COREPEM rappelant la réglementation et d'affichettes indiquant les conditions sanitaires sur des panneaux d'affichages à l'entrée de la plage.

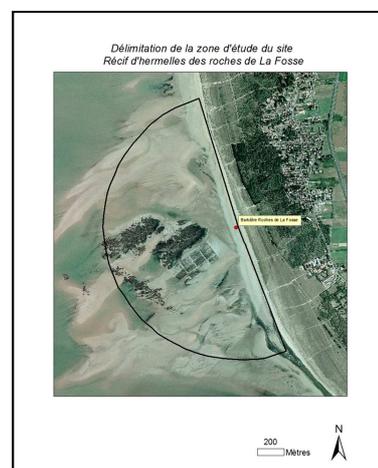
### Conclusion interaction activité de pêche et enjeux environnementaux

La présence de récifs d'hermelles et d'hermelles en plaque qui pourraient formées des récifs dans le futur rend ce site vulnérable face à la pêche à pied. Une étude plus poussée de la fréquentation par les pêcheurs à pied pourrait être intéressante.

## RECIF D'HERMELLES DES

## ROCHES DE LA FOSSE

### *Barbâtre*



### Enjeux Environnementaux

Habitats	<i>Habitats rocheux et récifs d'hermelles</i>
Oiseaux	<i>Non connu</i>
Herbiers de Zostères	<i>Non</i>
Hermelles	<i>2<sup>ème</sup> plus grand récif d'Europe</i>
Autre	

### Activité de pêche à pied

Fréquentation	<i>Comptage ponctuel IFREMER : 22. Moyenne comptage des 7 mai 2012 et 5 juin 2012 : 13.</i>
Espèces pêchées	<i>Huîtres, palourdes</i>
Données sanitaires	<i>ARS et REMI : La Fosse</i>
Accès à la zone de pêche	<i>Par la plage des Bocholeurs, par la rue du Coin de Baisse puis passage dans la forêt et les dunes.</i>
Respect de la réglementation	<i>Interdiction de pêche non respectée. Connaissance des mailles : 22% et des quotas : 51%. Utilisation d'outils règlementaires : 0%.</i>
<b>Autres activités sur le site</b>	<i>Pêche à la crevette aux abords du récif. Plaisance : plage.</i>

### Outils de communication sur le site ou à proximité

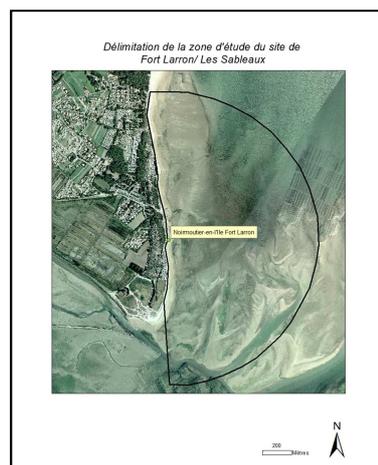
2 panneaux Natura 2000 sur le site, ils expliquent la biologie et la fragilité des hermelles. Possibilité de se procurer le Flyer « Préservons la pêche à pied en Vendée » à la mairie.

### Conclusion interaction activité de pêche et enjeux environnementaux

Interaction entre la pêche à pied et les récifs d'hermelles d'après les scientifiques, par piétinement. L'interdiction de pêche devrait être mieux signalée.

## FORT LARRON / PLAGE DES SABLEAUX

+ Noirmoutier-en-l'île



### Enjeux Environnementaux

Habitats	<i>Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</i>
Oiseaux	<i>Proximité de la Réserve naturelle des marais de Müllembourg</i>
Herbiers de Zostères	<i>Non</i>
Hermelles	<i>Non</i>
Autre	<i>Gisement de palourdes, coques, moules, bigorneaux Proximité de plages à enjeux (habitats des laisses de mer, Gravelot à collier interrompu)</i>

### Activité de pêche à pied

Fréquentation	<i>Comptage ponctuel IFREMER 2009 : 815. Moyenne : 237 pour des marées de coefficient supérieur à 80.</i>
Espèces pêchées	<i>Palourdes, coques, bigorneaux</i>
Données sanitaires	<i>ARS + REMI : Fort Larron. Interdiction sanitaire fréquente.</i>
Accès à la zone de pêche	<i>Par le camping et les allées qui coupent le camping « Indigo ». Accès par le chemin du Fort Larron.</i>
Respect de la réglementation	<i>Connaissance des mailles : 50% et des quotas : 60%. Utilisation d'outils autorisés : 70%.</i>
<b>Autres activités sur le site</b>	<i>Plage, conchyliculture, pêcheurs à pied professionnels</i>

### Outils de communication sur le site ou à proximité

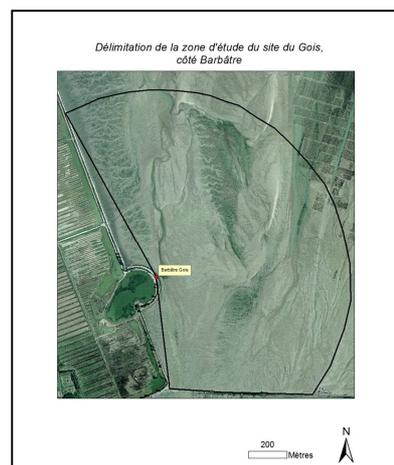
*2 panneaux sur site, affiches informant des interdictions sanitaires. Il est possible de se procurer une récapitulation de la réglementation à la mairie (Flyer « Préservons la pêche à pied en Vendée », COREPEM)*

### Conclusion interaction activité de pêche et enjeux environnementaux

*Dérangement potentiel des oiseaux qui viennent se nourrir à marée basse. Retournement de vase et de pierres.*

## LE GOIS, côté Barbâtre

### *Barbâtre*



### Enjeux Environnementaux

Habitats	<i>Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</i>
Oiseaux	<i>Proche du Polder de Sébastopol : un importants reposoir d'oiseaux à marée haute</i>
Herbiers de Zostères	<i>Herbier de Zostère, peu développé.</i>
Hermelles	<i>Non</i>
Autre	<i>Gisement important de palourdes, coques</i>

### Activité de pêche à pied

Fréquentation	<i>Comptage ponctuel IFREMER : 1182. Comptage ponctuel le 23/07/2012 par un coefficient de 84 : 517 pêcheurs. Fréquentation importante, tout au long de l'année.</i>
Espèces pêchées	<i>Palourdes, coques.</i>
Données sanitaires	<i>ARS : Le Gois</i>
Accès à la zone de pêche	<i>Parking à l'entrée du Gois + Stationnement anarchiques sur la vase le long de la route du Gois.</i>
Respect de la réglementation	<i>Panier souvent supérieur et maille mal respectée.</i>
<b>Autres activités sur le site</b>	<i>Conchyliculture</i>

### Outils de communication sur le site ou à proximité

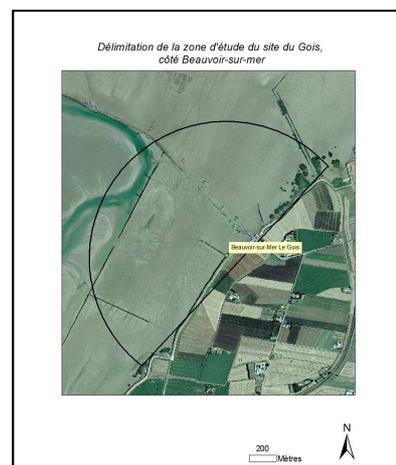
*Possibilité de se procurer le flyer du COREPEM « Préservons la pêche à pied en Vendée » à la mairie.*

### Conclusion interaction activité de pêche et enjeux environnementaux

*Interaction pêche à pied / ressource. Pêche à pied certainement néfaste dans cette partie de l'herbier de zostères puisque la fréquentation est très élevée tout au long de l'année.*

## LE GOIS, côté Beauvoir-sur-Mer

### Beauvoir-sur-Mer



### Enjeux Environnementaux

Habitats	<i>Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</i>
Oiseaux	<i>Reposoirs de limicoles à marée basse (surtout de novembre à avril).</i>
Herbiers de Zostères	<i>Non</i>
Hermelles	<i>Non</i>
Autre	<i>Gisement important de palourdes</i>

### Activité de pêche à pied

Fréquentation	<i>Comptage ponctuel IFREMER : 956. Moyenne : 86.</i>
Espèces pêchées	<i>Palourdes, coques.</i>
Données sanitaires	<i>ARS : Le Gois. Interdictions momentanées peu fréquentes.</i>
Accès à la zone de pêche	<i>Parking à l'entrée du Gois + stationnements anarchiques sur la vase le long de la route du Gois.</i>
Respect de la réglementation	<i>Connaissance des mailles : 45% et des quotas : 65%. Utilisation d'outils autorisés : 45%.</i>
<b>Autres activités sur le site</b>	<i>Spot de kite surf ? Conchyliculteurs, surf casting...</i>

### Outils de communication sur le site ou à proximité

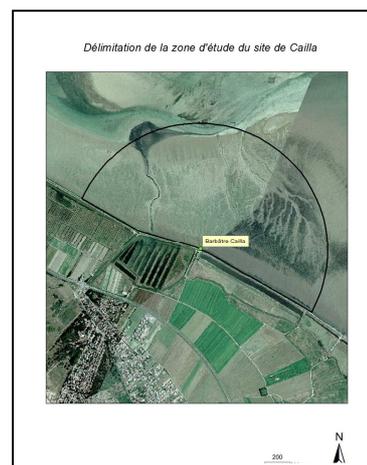
*1 panneau peu visible sur site. Possibilité de se procurer le flyer du COREPEM « Préservons la pêche à pied en Vendée » à la mairie.*

### Conclusion interaction activité de pêche et enjeux environnementaux

*Possible dérangement des oiseaux.*

## CAILLA

### *Barbâtre*



### Enjeux Environnementaux

Habitats	<i>Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</i>
Oiseaux	<i>Importants reposoirs de limicoles à marée haute. Observation de limicoles et d'Anatidés sur la vasière. En bordure de la Réserve naturelle du polder de Sébastopol.</i>
Herbiers de Zostères	<i>Herbier dense</i>
Hermelles	<i>Non</i>
Autre	<i>Gisement de palourdes</i>

### Activité de pêche à pied

Fréquentation	<i>Moyenne : 36 pêcheurs pour des marées de coefficients supérieurs à 90.</i>
Espèces pêchées	<i>Palourdes</i>
Données sanitaires	<i>Suivis REMI les plus proche : le Bonhomme et Gresseloup. Pas d'interdictions régulières.</i>
Accès à la zone de pêche	<i>Parking au bout d'un chemin agricole.</i>
Respect de la réglementation	<i>Connaissance des mailles : 75% et quotas : 65%. Utilisation d'outils autorisés : 70%</i>
<b>Autres activités sur le site</b>	<i>Pêche à pied professionnelle</i>

### Outils de communication sur le site ou à proximité

*Aucun panneau sur site. Présence de panneaux avec informations environnementales et d'affichettes sur la pêche à pied à certains autres accès à l'estran depuis la réserve naturelle du polder de Sébastopol. Possibilité de se procurer le flyer du COREPEM « Préservons la pêche à pied en Vendée » à la mairie.*

### Conclusion interaction activité de pêche et enjeux environnementaux

*Herbier de Zostères : constatation d'arrachage malgré l'interdiction. Dérangement potentiel des oiseaux. Site à fréquentation modeste : peu d'interactions.*

# Préservons la pêche à pied

**L'estran est un milieu naturel: prenons-en soin**

**Les herbiers de Zostères**  
Arrechage interdit

Les zostères sont des plantes marines. Elles limitent l'érosion littorale et servent de milieu de vie pour de nombreuses espèces.

**Aidez-nous à protéger les herbiers.**

**Les oiseaux de l'estran**

De nombreux oiseaux se nourrissent sur l'estran. La présence des pêcheurs peut les effrayer!

**Évitez les zones où les oiseaux se nourrissent!**

**Les récifs d'Hermelles**

Les hermelles sont des vers marins, ils construisent des tubes de sable qui leur servent d'habitat. L'ensemble des tubes forme des récifs. Ces structures sont rares et précieuses pour la faune locale.

**Admirez les récifs sans les piétiner!**

**Laissez grandir les petits coquillages:** ne pêchez que les coquillages qui se sont déjà reproduits: les plus gros.

**Ne prélevez que ce que vous pouvez consommer le jour même:** les coquillages nourrissent les oiseaux, attirent le tourisme et font vivre les professionnels de la mer.

**Respectez le travail des professionnels de la mer:** ne pêchez pas à moins de 25 mètres des concessions marines et dans leurs allées.

**Utilisez les bons outils:** ils sont plus respectueux du milieu naturel.

**Tailles et quotas autorisés**

Palourde	3,5 cm	3 kg	Moule	4 cm	5 kg	Coque	2,7 cm	3 kg		
Pignon, Telline	2,5 cm	2 kg	Bigorneau	3kg	Huitre creuse	5 cm	3 douzaines	Pétoncle	4 cm	2 kg
						Spicule, Vénus	2,8 cm			

**Bons outils**

- Griffe 3 dents
- Couteau à Palourde

**Interdits:** (Images de griffe à 2 dents et couteau à coquilles barrés)

Credits photo: COREFEM

Figure 9: Panneau "Préservons la pêche à pied" à placer à l'entrée des sites

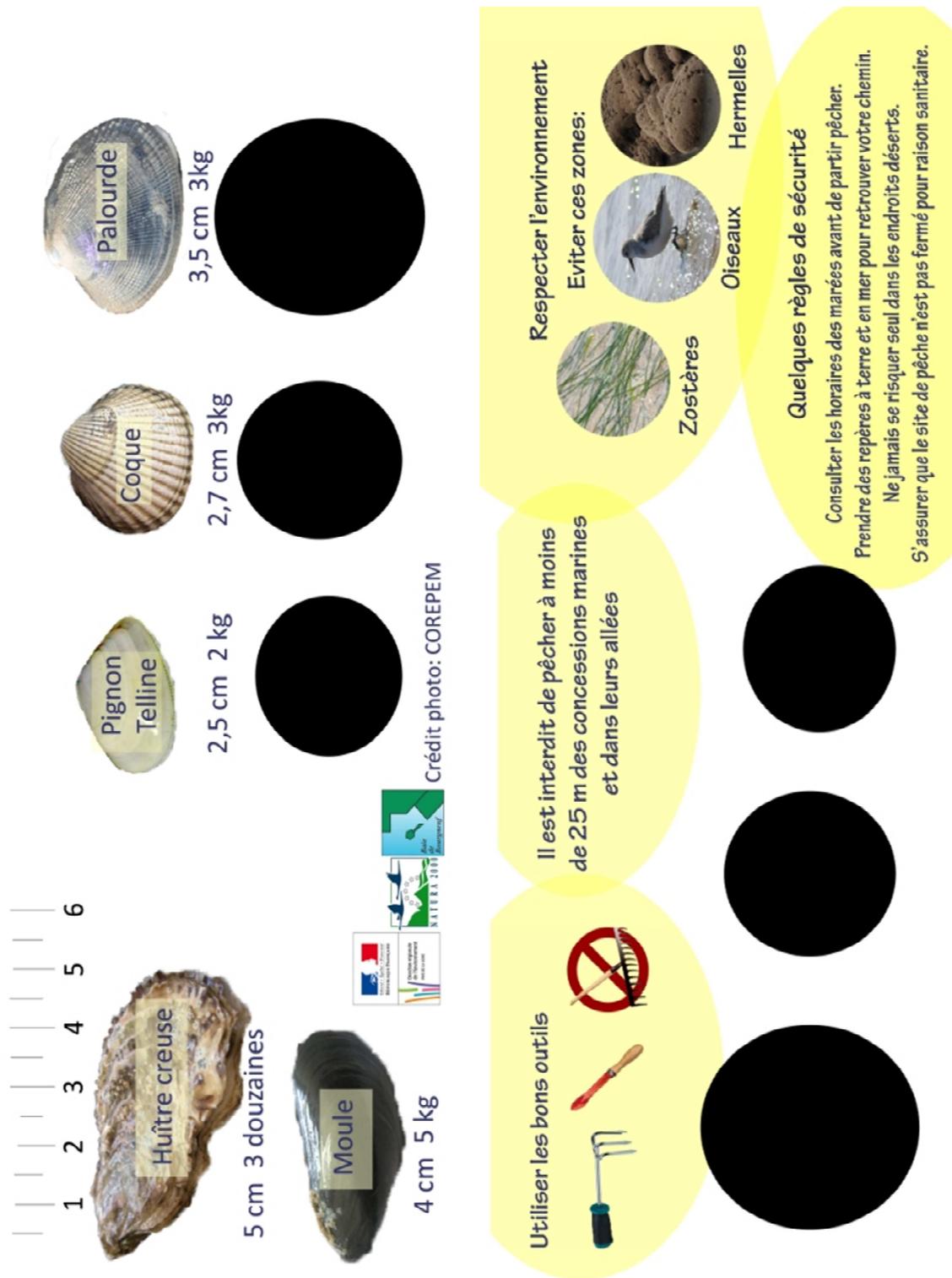


Figure 10: Réglette à trou indiquant les mailles et les quotas

## Préserver le milieu naturel

La Baie de Bourgneuf est classée en zone Natura 2000, un réseau européen qui vise à préserver les milieux naturels tout en tenant compte des activités humaines. L'estran, zone découverte à marée basse, abrite une richesse de faune et de flore remarquable, qu'il faut penser à protéger lors d'une partie de pêche à pied.



### Les herbiers de Zostères

Les Zostères sont des plantes marines formant des prairies sur l'estran. Les Zostères permettent de lutter contre l'érosion du littoral. Ils servent d'abris, de lieux d'alimentation et de reproduction pour de nombreux oiseaux et animaux marins à marée haute et à marée basse.



### Les récifs d'Hermelles

Les hermelles sont des vers marins qui fabriquent des tubes de sable et de coquillages. Ensemble, les tubes forment des récifs. Celui des roches de La Fosse est le deuxième plus grand d'Europe.

#### Bons gestes

Afin de ne pas arracher les Zostères, utilisez les outils les moins destructeurs. Evitez de marcher sur les récifs d'Hermelles, il est interdit de pêcher au niveau du récif d'Hermelles des roches de La Fosse, à Barbâtre.



### Les oiseaux dans la baie



Bécasseaux sanderling

Certains restent dans la baie toute l'année, d'autres s'y arrêtent uniquement pour une halte migratoire. Un dérangement répété des oiseaux pendant leur alimentation est préjudiciable.



Bernache cravant

#### Bons gestes

Evitez les zones où les oiseaux se nourrissent. Respectez la ressource en respectant la réglementation.



En route vers une  
**PÊCHE A PIED**  
respectueuse du  
**MILIEU NATUREL**

## Préserver la ressource: un intérêt pour tous!



Respectons les tailles et les quantités autorisées

Les coquillages prélevés doivent être assez grands pour s'être déjà reproduits afin d'assurer la pérennité de l'espèce. Les coquillages nourrissent les oiseaux, attirent le tourisme et font vivre les professionnels de la mer: **ne prélevez que ce que vous êtes sûr de consommer.** Il est interdit de pêcher à moins de 25 m des concessions marines et dans leur allées séparatives.

**A l'échelle**

Palourde  
3 kg  
3,5 cm



Huître  
3 douzaines  
5 cm



Coque  
3 kg  
2,7 cm



Moule  
5 kg  
4 cm



Bigorneau  
3 kg



Pignon = Telline  
2 kg  
2,5 cm



Pétoncle  
2 kg  
4 cm



Spisule = Vénus  
2,8 cm



Utilisons les bons outils



Les outils autorisés sont:  
- **La grapette 3 dents** munie d'un manche de maximum 80 cm et dont la largeur n'exécède pas 10 cm  
- **Le couteau à palourde** équipé d'un manche de 30 cm au plus.  
Les coquillages dépendent de leur habitat, qu'il soit rocheux, sableux ou vaseux. Le retournement de la vase est perturbateur. Il est important de les respecter en utilisant les outils les plus adaptés.



Prenons garde à notre sécurité

Consulter les horaires de marée avant de partir pêcher.  
Prendre des repères à terre et en mer pour retrouver le chemin.  
Ne jamais se risquer seul dans les endroits déserts.

Vérifier que le site n'est pas interdit à la pêche pour raisons de contamination microbiologique. Site internet de l'ARS: [www.ars.paysdelaloire.sante.fr](http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr).

Quelques bons gestes

Ne laissez pas de déchets.  
Prenez garde aux milieux naturels fragiles.

Crédit photo: COREPEM

Contact ADBVBB:  
Impasse de la Gaudinière - 85630 Barbâtre  
02 51 39 55 62



Figure 11: Plaquette de sensibilisation à la pêche à pied

# Préservons la pêche à pied

L'estran, zone découverte à marée basse, est le milieu de vie de nombreuses espèces présentant un intérêt environnemental, commercial et touristique. Il est important de respecter cet habitat pour préserver l'activité de pêche à pied.

**Respectons les tailles et les quotas réglementaires**  
La taille minimale de capture autorisée correspond à celle pour laquelle le coquillage a pu se reproduire. La respecter permet de préserver la ressource. Il est inutile de pêcher plus que ce qu'il est possible de consommer.

Palourde	Huitre creuse	Bigorneau	Coque	Pignon	Moule
					
3,5 cm 3 kg	5 cm 3 douzaines	3kg	2,7 cm 3 kg	2,5 cm 2 kg	4 cm 5 kg

**Utilisons les bons outils**  
Les espèces pêchées vivent dans un habitat fragile et dépendent de leur milieu de vie, qu'il soit sableux ou rocheux. Les outils réglementaires sont moins destructeurs.



**La Baie de Bourgneuf, un site à forts enjeux environnementaux**

La Baie de Bourgneuf est classée en zone Natura 2000, un réseau européen qui vise à préserver les milieux naturels tout en tenant compte des activités humaines.

**Les herbiers de Zostères**  
Les Zostères sont des plantes marines vivant au niveau de l'estran. Elles participent à la lutte contre l'érosion littorale et de nombreuses espèces s'y alimentent.  
**Pour préserver l'herbier, évitons d'arracher les herbes.**

**Les récifs d'Hermelles**  
Les Hermelles sont de petits vers marins, ils battissent des tubes de sable qui leur servent d'habitat et forment de grands récifs fragiles face au piétinement.  
**Le récif des roches de la Fosse, à Barbâtre, est le deuxième plus grand d'Europe, la pêche à pied y est interdite.**

**Les oiseaux de la baie**  
En hiver, la Baie de Bourgneuf accueille 35 000 oies, canards et petits échassiers. La baie est un lieu de nourrissage pour les oiseaux, un dérangement leur est préjudiciable.  
**Évitons les zones où les oiseaux sont en train de se nourrir.**

Crédit photo: COREPEM



Figure 12: Kakémono "Préservons la pêche à pied"